



non respect distance de sécurité

Par **Raikko73**, le **06/04/2019** à **17:12**

Bonjour,

le 17/3/19, après un rond point, il y avait 2 voies dans mon sens, j'ai entrepris un dépassement sur un véhicule qui roulait lentement 30 km/h. (Voiture familiale avec ma femme et mes 2 enfants le jour des 18 ans de mon fils donc conduite cool). Il s'est décalé sur la gauche et j'ai fait un écart sur la gauche en klaxonnant. Ma femme a vu que le plafonnier était allumé et qu'il cherchait quelque chose. Le conducteur a mis le pleins phares. J'ai ralenti, il m'a doublé et j'ai mis les pleins phares. Il a ralenti puis a freiné assez brutalement. Je l'ai doublé sur les zébras pour l'éviter puis j'ai freiné à mon tour. Il est resté en pleins phares en laissant une bonne distance. Au rond point suivant j'ai tourné à gauche et j'ai vu qu'il me rattrapait rapidement puis a fait demi-tour dans un virage. J'en ai déduit que c'était pour prendre mon numéro. 2 semaines après: contravention 3 points pour non respect des distances de sécurité et 90 € minorée ou 135 €. En fait c'était un policier en civil (avec sa voiture personnelle) du 59 (pv dans le 62). On m'a dit qu'il aurait dû faire un rapport d'infraction envoyé à l'OMP après avoir fait le PV électronique. De plus, il a eu une conduite inattentive puis provocatrice. J'ai peur de contester et d'avoir le maximum d'amende pour une 4e classe soit 750€.

Merci pour vos conseils.

David.